PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-317 du 23 Novembre 1992

chargeant Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Eustache SARRE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 16 Novembre 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNE ENT,

- VU la Loi Nº 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision Nº 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement :
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République;

DECRETE:

Article 1er. - Pour compter du 16 Novembre 1992, Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Eustache SARRE:

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Novembre 1992

pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MEN-MEI'H-MEHU 6 AUTRES MINISTERES 18 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.-